



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charte sanitaire des enquêteurs de la statistique agricole

Les enquêteurs du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation veillent à l'application des gestes « barrière », au respect de la distanciation physique et mettent en œuvre un protocole sanitaire strict conformément aux recommandations du ministère de la Santé. Lors de sa visite, l'enquêteur ou l'enquêtrice portera donc un masque et nous vous invitons à en porter un pendant la durée de l'entretien.



Muni de sa carte professionnelle, l'enquêteur ou l'enquêtrice de la DRAAF se présente à vous équipé(e) d'un masque.



Avant d'entrer sur le lieu de l'entretien, l'enquêteur ou l'enquêtrice se lave les mains avec une solution hydro-alcoolique.



À votre domicile, l'enquêteur ou l'enquêtrice respecte les règles de distanciation.

Il-elle n'a pas de contact physique avec les objets vous appartenant, sauf pour s'asseoir et s'installer pour l'entretien.



L'enquêteur ou l'enquêtrice a besoin d'une table et d'une chaise dans un espace si possible ventilé pour poser son ordinateur portable et réaliser l'entretien.

Exploitants agricoles,
chacun de vous compte, on compte sur vous !
recensementagricole2020.fr

